



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture des Alpes-Maritimes

CSP 4807

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR – PREMIÈRE DEMANDE PASSEPORT TALENT « MANDATAIRE SOCIAL »

### Références réglementaires :

- articles L.313-20 8°, R.313-65 et suivants du code des étrangers ;

*(Ne concerne pas les ressortissants algériens).*

### Conditions d'octroi :

- être en séjour régulier en France (visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité) ;
- occuper une fonction de représentant légal dans une société établie en France ;
- justifier d'une ancienneté de travail d'au moins 3 mois en tant que salarié ou mandataire social dans une société du même groupe
- justifier d'une rémunération brute annuelle est supérieure ou égale à 54 763,80 €.
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

### Recommandations

- Joindre à votre demande tous les justificatifs (photocopies) indiqués dans la liste ci-dessous ;
- Les photocopies doivent être lisibles, au format A4, sans agrafes et classées dans l'ordre de la liste ;
- Tout dossier incomplet sera refusé et renvoyé et ne donnera lieu à aucun récépissé ;
- Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

### Pièces à fournir (Photocopies à envoyer par courrier et originaux à apporter le jour du rendez-vous)

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé ;
- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ;
- Visa de long séjour valant titre de séjour mention « passeport talent ou visa mention « carte à solliciter » ou titre de séjour en cours de validité ;**
- Si vous êtes marié / avez des enfants :** extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :**  
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.  
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.  
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

### En cas de demande de changement de statut :

- Justificatifs établissant que vous occupez une fonction de mandataire social dans un établissement ou une société établie en France.
- Justificatif d'une rémunération brute au moins égale à 3 fois le salaire minimum de croissance annuel.
- Justificatif de son contrat de travail ou de sa qualité de mandataire social d'une durée supérieure à 3 mois dans un établissement ou une société du même groupe.

### Remise du titre de séjour et taxes à payer

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou dans un bureau de tabac :

- Première demande de titre de séjour « passeport talent – mandataire social » : **225 €.**

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR – RENOUELEMENT  
PASSEPORT TALENT  
« MANDATAIRE SOCIAL »**

Références réglementaires :

- articles L.313-20 7°, R.313-64 et suivants du code des étrangers ;

*(Ne concerne pas les ressortissants algériens).*

Conditions d'octroi :

- être en séjour régulier en France (visa de long séjour ou titre de séjour en cours de validité) ;
- occuper une fonction de représentant légal dans une société établie en France ;
- justifier d'une ancienneté de travail d'au moins 3 mois en tant que salarié ou mandataire social dans une société du même groupe
- justifier d'une rémunération brute annuelle est supérieure ou égale à 54 763,80 €.
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

**Recommandations**

- Joindre à votre demande tous les justificatifs (photocopies) indiqués dans la liste ci-dessous ;
- Les photocopies doivent être lisibles, au format A4, sans agrafes et classées dans l'ordre de la liste ;
- Tout dossier incomplet sera refusé et renvoyé et ne donnera lieu à aucun récépissé ;
- Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

**Pièces à fournir (Photocopies à envoyer par courrier et originaux à apporter le jour du rendez-vous)**

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé ;
- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) ;
- Titre de séjour arrivant à expiration** (VLS-TS ou carte de séjour recto-verso) ;
- En cas de changement de situation familiale** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; acte de décès, etc.
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :**
  - Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.
  - Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.
  - Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- Justificatifs établissant que vous occupez une fonction de mandataire social dans un établissement ou une société établie en France.
- Justificatif d'une rémunération brute au moins égale à 3 fois le salaire minimum de croissance annuel.
- Justificatif de son contrat de travail ou de sa qualité de mandataire social d'une durée supérieure à 3 mois dans un établissement ou une société du même groupe.
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

**Accès à une carte de 10 ans**

CR 1400 / RLD-UE 3148

Une carte de séjour d'une durée de 10 ans est délivrée aux conditions suivantes :

- **5 années de séjour régulier en France**, réduit à 3 années pour les ressortissants du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Rép. Centrafricaine, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie (CR 1400)
- **Ressources suffisantes et stables** (niveau SMIC minimum apprécié sur les 5 dernières années)
- **Intégration républicaine et maîtrise de la langue française** (sauf + de 65 ans et tunisiens)
  - Attestation de clôture du contrat d'intégration républicaine (si vous en avez signé un)
  - Justificatif de la maîtrise du niveau A2 en français (diplôme français, DELF ou TCF de niveau A2 minimum).

**Remise du titre de séjour et taxes à payer**

Vous recevrez un SMS lorsque votre nouveau titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux à acquitter, que vous pouvez acheter sur [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) ou dans un bureau de tabac :

- Renouvellement de titre de séjour « passeport talent –mandataire social » : **225 €**.
- Accès à une carte de séjour de 10 ans : **225 €**.
- Pénalité de retard en cas de prise de rendez-vous tardive : **180€** (sauf cas de force majeure ou visa en cours de validité)